

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU REFUGE DE BAYASSE (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE)

SECTION I • AUTORITÉ DÉLÉGANTE

I.1) Nom et adresse

Nom et adresse :

Parc national du Mercantour

23, rue d'Italie -BP 1316

06006 NICE cedex 1- FRANCE

Tél: 04 93 16 78 88 - Fax: 04 93 88 79 05

Point(s) de contact : Service

Développement Durable et Partenariats

Correspondant : Sophie GAUDIN

Tél: 04 93 16 56 90

Courriel :

sophie.gaudin@mercantour-

parcnational.fr

Adresse générale de l'autorité délégante

(URL): <http://www.mercantour.eu/>

Adresse du profil d'acheteur (URL) :

<http://mercantour.e-marchespublics.com/>

Adresse auprès de laquelle des

informations complémentaires peuvent

être obtenues : cf point de contact

I.2) Nature de l'autorité délégante

Établissement public national

SECTION II • OBJET DE

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) Intitulé de la délégation de service

public : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du refuge de Bayasse (Alpes-de-Haute-Provence)

II.2) Texte en application

duquel la convention est conclue :

chapitre IV de la loi n° 93-122

du 29 janvier 1993

II.3) Objet de la délégation : contrat d'affermage

Domaine de la délégation : hébergement et restauration

Durée de la délégation : de 8 à 15 ans à négocier

Début prévisionnel d'exploitation : 2ème trimestre 2013

Lieu principal d'exécution de la

délégation : UVERNET-FOURS (04400)

Code NUTS (Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques) : FR 821

II.4) Autres caractéristiques et

informations sur la nature et l'objet de

la convention : Le Parc national du Mercantour confie au délégataire une mission de service public consistant à accueillir, informer, héberger et restaurer tout usager et met à sa disposition une propriété située en bord de route.

Le refuge de Bayasse est situé dans le département des Alpes-de-Haute-Provence à 1780 m d'altitude en bordure de la RD 902 (Route des Grandes Alpes), à 20 km environ de Barcelonnette en direction du col de la Cayolle. Il est composé d'un bâtiment en partie à usage d'habitation pour le délégataire et en partie à usage d'hébergement, de restauration et d'animation pour tout public et de terrains attenants. Le bâtiment, divisé en 2 parties reliées par une galerie, comporte 11 chambres (5 couples+ 4 familles+2 groupes) pour une capacité d'hébergement de 42 lits. Le site est en cours de réhabilitation complète, la fin des travaux étant prévue pour la fin du 1er trimestre 2013.

Le délégataire retenu exploitera le service public du refuge de Bayasse à ses risques et périls en tirant substantiellement sa rémunération des redevances perçues sur les usagers du service public et versera une redevance d'affermage à l'établissement public propriétaire dont une part variable en fonction de l'atteinte d'objectifs de développement durable.

Il aura les missions suivantes pendant la période d'ouverture prévue en continu sur l'année (hors congés) :

– accueil de tous les usagers pour l'abri et pour la nuit en assurant le gîte et le couvert, garantie de leur sécurité,

– sensibilisation et information du public à l'environnement et au développement durable,

– information des usagers pour leur sécurité, des conditions météorologiques, les itinéraires et le milieu montagnard environnant,

– interventions de premiers secours et information des services des secours compétents,

– organisation des activités ou des animations, en lien avec le secteur Haute-

Ubaye et les pôles d'informations du P.N.M. ainsi que les acteurs de tourisme,

– entretien et maintenance des bâtiments, des installations et des extérieurs dans le cadre du périmètre délégué,
– gestion technique, administrative, financière et commerciale de l'équipement, le contrôle de l'hygiène et le respect des règles de sécurité prévues par la réglementation en vigueur,

- mise à disposition éventuelle des espaces d'accueil au public,

– animation de l'équipement, promotion et commercialisation du refuge et les activités du P.N.M.,

– perception des droits d'entrée auprès des usagers conformément aux tarifs validés par l'autorité délégante

II.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 55000000, 50700000, 90713000.

SECTION III •

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La présente consultation a pour objet de sélectionner des candidats dont certains seront admis à présenter une offre, au titre d'une liste qui sera arrêtée par la commission de délégation de service public. Seront retenus les candidats présentant des garanties professionnelles, financières, les capacités techniques et références de prestations similaires et faisant preuve du respect des obligations légales.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

III.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

– lettre de candidature du candidat individuel ou du groupement (dans ce cas, composition et forme du groupement, nom de l'entreprise ou société mandataire, autorisation, donnée par chaque co-traitant au mandataire, de signer la candidature au nom du groupement (de type DCI téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/> formulaires-declaration-candidat ou équivalent)

– en cas de redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

– justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce (extrait K-Bis) ou à la Chambre des Métiers le cas échéant, ou équivalent étranger

– copie des certificats délivrés par les administrations et organismes chargés du recouvrement des impôts, taxes et cotisations sociales attestant de la régularité au 31 décembre 2011 ou copie de l'état annuel des certificats reçus. Pour les obligations ne donnant pas lieu à un certificat, attestation sur l'honneur que le candidat satisfait à l'ensemble des obligations en matières fiscales et sociales au 31 décembre 2011, satisfait à l'obligation d'emploi travailleurs handicapés, lutte contre le travail dissimulé.

– attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle de moins de trois mois délivrées par la compagnie d'assurance ;

III.2) Capacité économique et financière

– rapport présentant les chiffres d'affaires annuels relatif aux prestations similaires à l'objet de la consultation réalisées au cours des trois dernières années, les bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices et les garanties financières; Si le candidat ne peut produire ces éléments, il en exposera les motifs ;

III.3) Capacité technique et professionnelle

– mémoire du candidat mentionnant son expérience et ses diplômes éventuels pour la gestion d'hébergements et la restauration touristique, sa connaissance éventuelle du massif du Mercantour et des missions du Parc national, sa motivation et son projet personnel concernant la gestion de l'hébergement, notamment son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers, ses effectifs ainsi que leurs qualifications (diplômes et expérience, C.V., références professionnelles), et les modalités d'organisation envisagée (organigramme fonctionnel) pour ce type de service ;

– déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution du service.

SECTION IV • PROCÉDURE

IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité : DSP BAYASSE

IV.2) Modalités de présentation des candidatures

Les dossiers de candidature seront adressés :

– sous enveloppe cachetée portant la mention « Candidature DSP refuge de Bayasse – à n'ouvrir qu'en commission »

– par voie postale en recommandé, avec accusé de réception ou remise contre récépissé du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 à :

Parc national du Mercantour
23 rue d'Italie-BP1316
06006 NICE cedex1

La remise des candidatures par voie électronique n'est pas autorisée.

IV.3) Condition de délai

Date limite de réception des candidatures : 15/06/2012 à 16h00

IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures

Les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française. Les candidats établis dans un Etat autre que la France, pourront fournir des documents équivalents aux documents demandés ci-dessus. Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

IV.5) Critères de sélections des offres : Cf. document remis aux candidats retenus.

SECTION V •

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1) La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires : Oui.

Travaux de réhabilitation financés par programme FEDER-POIA

V.2) Autres informations : La présente consultation a pour objet de sélectionner les candidats admis à présenter une offre. La liste en sera arrêtée par la commission de délégation de service public.

A l'issue de cette sélection, les candidats retenus se verront adresser un dossier de consultation composé d'un cahier des charges présentant les caractéristiques des prestations à effectuer et d'un règlement de consultation leur permettant de faire une offre. Elle indiquera également aux candidats les modalités de présentation des offres et la date limite de dépôt. Les critères de jugement des offres des candidats retenus pour la phase de négociations seront définis dans le règlement de la consultation.

Après avis de la commission de délégation de service public, les candidats sélectionnés pourront être admis à entrer dans une phase de négociation à l'issue de laquelle sera sélectionné le délégataire.

V.3) Procédures de recours

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice
Adresse : 33, boulevard Franck Pilatte
BP 4179 -Localité/Ville:Nice Cedex 4
Code postal: 06359-Pays: FRANCE
Téléphone: 04 93 04 13 13
Fax : 04 93 55 78 31

Courrier électronique (courriel) : greffe.ta-nice@juradm.fr

V.3.2) Instance chargée des procédures de médiation : Comité Consultatif Inter Régional de Règlement Amiable des Litiges

Adresse : Préfecture de Région Secrétariat Général pour les Affaires Générales
Boulevard Paul Peytral -
Localité/Ville:Marseille Cedex 20
Code postal: 13282 -Pays: FRANCE
Téléphone : 04 91 15 63 74
Fax : 04 91 15 61 90

V.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nice

V.4) Date d'envoi du présent avis :
23 avril 2012.